République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900553-20251218-13DCC181225-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 18 décembre 2025	N° 13dcc181225

Le Conseil de communauté se réunit le jeudi 18 décembre 2025, à 20h00 à l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 12 décembre 2025
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 35
Nombre de votants : 44

Présents : Bernard GIBERGUES, Béatrice DUPONT, Patrice BOUCHER, Christine CHEVALIER, Jean Luc CATTIN, Danielle FAVE, Jean-François TREGUER, Sandrine LAVIGNE, Gwendal LE COQ, Monique LOAEC, Jean-Christophe FERELLOC, Philippe LE POLLES, Marie Annick CREACHCADEC, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Sylvie RICHOUX, Jean Michel LALLONDER, Hélène KERANDEL, Paul TANNE, Yannig ROBIN, Marie BOUSSEAU, Andrew LINCOLN, Catherine LE ROUX, Alain ROMEY, Nadine ABJEAN, Lédie LE HIR, Roger TALARMAIN, Christine SALIOU, Olivier MARZIN, Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, , Nadège HAVET, Guy TALOC

Excusé(s) :
Yves LE GOFF donne pouvoir à Bernard GIBERGUES, Karine HELIES donne pouvoir à Patrice BOUCHER, Daniel GODEC donne pouvoir à Danielle FAVE, Alain FLOUR donne pouvoir à Gwendal LE COQ, Caroline PRIGENT donne pouvoir à Sandrine LAVIGNE, Fabien GUIZIOU donne pouvoir à Marie Annick CREAC'HCADEC, Marie-Claire LE GUEVEL donne pouvoir à Paul TANNE, Jacques LUCAS donne pouvoir à Denise MERCELLE, André BEGOC donne pouvoir à Nadège HAVET, Nadine KASSIS, Bernard CALVARIN, Ludovic MORIN, Martial CLAVIER, Annick LE GUEN,

Tarifs 2026 du G4DEC

Le G4DEC a été initié en 2019, dans le cadre d'un appel à projet de l'ADEME, avec pour objectif principal d'instaurer et de développer l'économie circulaire comme modèle économique prépondérant sur notre territoire. Ce projet vise également à réduire les déchets des professionnels (entreprises et communes) à la source, en favorisant la coopération entre acteurs économiques et collectivités.

Les objectifs du G4DEC

- Animer et accompagner le réseau d'acteurs économiques et de collectivités engagés dans l'économie circulaire.
- Promouvoir et sensibiliser les acteurs locaux aux principes de l'économie circulaire.
- Accompagner l'innovation et l'émergence de projets d'économie circulaire sur le territoire.
- Développer des synergies entre entreprises pour limiter les gaspillages et optimiser l'utilisation des ressources.

Le G4DEC dispose d'un budget annuel de 200 000 € et d'une équipe de 2,5 équivalents temps plein. Malgré ces ressources limitées, il a su démontrer son utilité en accompagnant les entreprises et collectivités locales dans leurs démarches d'économie circulaire.

L'ADEME Bretagne accompagne le G4DEC financièrement jusqu'en 2028, avec une réduction progressive de l'aide aux postes entre 2025 et 2028. Dans le cadre de cette transition, une étude de positionnement du G4DEC a été menée en 2024 et a conclu à la création d'une structure associative, entérinée par les 3 EPCI participants.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900553-20251218-13DCC181225-DE

Souhaitant approfondir l'aspect juridique et s'assurer de la bonne gestion de la structure, le Pays des Abers a diligenté une analyse supplémentaire qui a émis des alertes quant au risque d'une gestion de fait. Il a donc été décidé de suspendre la création de l'association G4DEC et de travailler plus en détail les options juridiques possibles.

Pour l'année 2026, et grâce à la régie existante depuis 2022 intégrant d'ores et déjà la possibilité de facturer les accompagnements d'entreprises et de collectivités, il est proposé la grille tarifaire suivante, qui a été travaillé et validée par un groupe de travail constitué d'entreprises, d'élus et de partenaires du G4DEC.

La mise en place d'une grille tarifaire vise à :

- Assurer la pérennité financière du service.
- Encourager l'adhésion des acteurs économiques locaux.
- Proposer des prestations adaptées aux besoins des entreprises et collectivités.

L'abonnement au service donne accès à :

- Un diagnostic individuel (1 jour) ressources ou gaspillage alimentaire, selon la structure
- Des fresques de l'économie circulaire pour illustrer la transition vers un modèle circulaire.
- Des cycles d'ateliers thématiques pour accompagner la montée en compétences des acteurs publics et privés.
- Un abonnement EIT (2 rendez-vous individuels par an) pour développer des synergies entre TPE.
- Des accompagnements sur mesure pour les entreprises et des études territoriales de faisabilité EIT (qui eux seront sur devis)

Certaines actions, relevant de la mission de service public, resteront gratuites et ouvertes à tous, notamment :

- Le cycle d'ateliers de sensibilisation.
- Les ateliers de détection de synergies.
- Les défis de l'économie circulaire, co-organisés avec les dirigeants responsables.
- Un appel à manifestation d'intérêt pour identifier et accompagner des projets d'éco-conception, en partenariat avec l'ENIB.
- Un forum annuel des élus pour les sensibiliser et les engager dans des démarches d'économie circulaire.
- La brocante verte et des matériaux pour réduire les coûts liés aux déchets et revendre des matériaux à bas prix.

Grille tarifaire proposée

La grille tarifaire, qui a fait l'objet d'un groupe de travail dédié et partagé, a été conçue pour être progressive et accessible, avec des tarifs différenciés selon la taille des entreprises. Une différenciation, avec un coefficient supplémentaire de 25%, a été mise en place pour les entreprises extérieures aux 3 EPCI. L'abonnement au service pour les communes du Pays d'Iroise, Pays des Abers et Lesneven Côte des Légendes, est pris en charge par les EPCI, dans le cadre de leur participation financière.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900553-20251218-13DCC181225-DE

	Adhésion entreprises du territoire Iroise, Abers, Lesneven	Adhésion entreprises extérieures (environ 25%)
0 à 5 salariés	250 €	315 €
6 à 10 salariés	500 €	625 €
11 à 20 salariés	750 €	950 €
21 à 50 salariés	1.000 €	1.250 €
51 à 100 salariés	1.200 €	1.500 €
100 à 250 salariés	1.400 €	1.750 €
+ 251 salariés	1.600 €	2.000 €
Tarif associations		500 €
Sur devis	Prestations sur mesure : Fresque, brocante, ateliers, accompagnement, étude territoriale EIT	

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver ces tarifs pour l'année 2026.

Fait et délibéré à Plabennec
le 22 décembre 2025,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

